

<https://ecoleetsociete.se-unsa.org/Troisieme-multilaterale-vers-la-finalisation-de-la-reforme-du-college>



école & société

Troisième multilatérale : vers la finalisation de la réforme du collège

- Éducation - Collège 2016 - Action du SE-Unsa -

Date de mise en ligne : mardi 31 mars 2015

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

La troisième réunion et dernière réunion multilatérale s'est tenue ce mardi 31 mars. Le ministère a présenté aux organisations syndicales présentes les projets de décret et d'arrêté portant sur l'organisation des enseignements au collège qui s'appliqueront à la rentrée 2016.

Ces textes connaîtront encore un tour de discussion puisqu'ils passeront en CSE le vendredi 10 avril. Ils vont évoluer même si la philosophie générale restera inchangée.

Les demandes du SE-Unsa sur la grille horaire

Le SE-Unsa demande toujours une grille horaire qui assure les postes des enseignants. Seul le SE-Unsa a porté des propositions claires sur la discipline la plus impactée, l'Anglais. Le ministère a abondé l'horaire de LV1 en 6ème, porté à 3.5 h (contre 4 actuellement), en le prenant sur l'horaire de Français en 6ème. Mais le Français conserve les mêmes horaires globaux qu'actuellement sur les 4 années de collège. C'est un premier pas pour la LV1, mais cela ne suffit pas. **Le SE-Unsa demande que l'horaire de LV1, enseignement d'Anglais pour 93% des élèves, soit porté à 4 heures comme actuellement.** Il est effet incompréhensible que cet enseignement qui profite à tous les élèves soit ainsi abaissé.

Par ailleurs, le **SE-Unsa demande un fléchage minimum des marges-profs** (pour le travail en groupe réduit) pour les disciplines qui bénéficiaient d'options ou d'heure de dédoublement :

- **1.5 heure en LV1**
- **0.5 heure** pour chacune des disciplines suivantes : **SVT, Techno, Physique-Chimie**

Ce fléchage correspond à un total de 3 heures sur les 12 heures de marges-profs qui seront affectées pour chaque cohorte. Pour le SE-Unsa ce fléchage ne remet pas en cause l'autonomie pédagogique des collèges, car il correspondra de fait à des besoins exprimés par les collèges. Ce fléchage permet simplement de sécuriser ces **disciplines**, qui par ailleurs, pourront, avec cette réforme, **bénéficier de plus encore de marges d'autonomie.**

La mise en oeuvre des 4000 postes est étalée sur les rentrées 2016 et 2017. Les 4000 postes correspondent à un horaire total hebdomadaire de 115.5 heures-profs sur une cohorte. **Le SE-Unsa demande un effort supplémentaire au ministère** (voir plus haut).

Les demandes du SE-Unsa sur l'organisation pédagogique

Le décret et l'arrêté déterminent le futur fonctionnement pédagogique des établissements. Ils définissent les EPI, l'accompagnement personnalisé, et la façon dont ils vont s'organiser, laissant une autonomie certaine aux équipes pédagogiques pour les mettre en oeuvre, tout en restant dans le cadre réglementaire des Obligations Réglementaires de Service.

Le SE-Unsa a formulé des propositions précises pour améliorer le texte et le rendre plus signifiant et plus sécurisant. De la même façon, il nous semble important que le ministère communique aux enseignants, d'ores et déjà, sur les possibilités offertes par ce supplément d'autonomie : comment peuvent s'organiser les apprentissages, les enseignements, quels exemples d'emploi du temps ?

Le ministère a noté toutes nos demandes et nous a déjà signifié avoir pris en compte plusieurs propositions.

Nous publierons prochainement la version mise à jour de ce décret et de cet arrêté.

[Modulation des horaires : texte à revoir](#)

[Voir notre Foire aux Questions](#)

[Voir notre article sur la LV1](#)

[Et les professeurs documentalistes ?](#)